



## Modalités d'inscription en classe de 2<sup>nde</sup>

Année scolaire 2018 / 2019

Madame, Monsieur,

### Votre enfant est admis en classe de seconde au lycée Montchapet

Nous vous faisons parvenir le dossier d'inscription 2018-2019

#### ➤ **Si vous acceptez la place offerte :**

I - Vous devrez rapporter au lycée Montchapet le dossier d'inscription **complet**

#### **en Salle 101 (bâtiment B)**

▶ le lundi 2 juillet de 14h00 à 20h00

ou

▶ le mardi 3 juillet de 8h30 à 12h00

#### ➤ **Si vous ne pouvez pas vous rendre** au lycée Montchapet à ces dates :

\* il sera nécessaire d'avertir le lycée le plus rapidement possible,

\* vous devrez venir déposer votre dossier au lycée Montchapet **au plus tard le vendredi 7 juillet** auprès de M. SEGUIN CPE (BUREAU 102 Bâtiment B).

➤ **Si vous refusez la place offerte**, nous vous serions reconnaissants de nous le faire savoir dès réception de ce dossier, afin que nous puissions en faire profiter un élève inscrit en liste supplémentaire. (☎ 03.80.53.29.29 - Poste 342 ou ligne directe : 03.80.53.29.27)

### **Contact au lycée pour toute la procédure :**

**M. SEGUIN DIDIER, CPE (03.80.53.29.27)**

(didier.seguin@ac-dijon.fr)

### **Récapitulatif du dossier à ramener au lycée Montchapet lors de votre inscription**

- \* La fiche d'inscription en classe de 2<sup>nde</sup>. (**obligatoire**)
- \* Un chèque (si besoin) de 66€ (15 repas) pour la cantine à l'ordre de "Lycée Montchapet".
- \* Un chèque à l'ordre de Maison des Lycéens du lycée Montchapet de 10 € avec une **photo récente** (mettre le nom de l'élève au dos du chèque et de la photo).
- \* Les photocopies de vos bulletins de 3<sup>e</sup> (**obligatoire**).
- \* Une photocopie de votre carte d'identité, passeport, livret de famille ou autres titres de séjour. (**obligatoire**)

Vous devrez vous rendre sur le site de la cité scolaire Montchapet et prendre connaissance du règlement intérieur sur le lien suivant : <http://lyc21-montchapet.ac-dijon.fr/reglement.html>  
Vous trouverez le règlement intérieur dans l'onglet : « Présentation de la cité scolaire ». Vous devrez signer sur la fiche pédagogique comme quoi vous en avez pris connaissance.

## DATES ET HEURES DE RENTREE AU LYCEE

### ❖ ACCUEIL INTERNAT

- Pour les internes de 2ndes :

**Lundi 03 septembre à 8h00.**

**Le responsable de l'internat recevra les familles et leurs enfants à 8h30 en salle 408**

- Pour les internes de 1<sup>ères</sup> et Terminales :

**Lundi 03 septembre à 13h30**

### ❖ ACCUEIL EXTERNAT

- Secondes **Lundi 03 septembre de 9h00 à 12h00**  
Les élèves n'auront pas cours le lundi après-midi.
- Première **Lundi 03 septembre de 14h00 à 16h00**
- Terminales **Lundi 03 septembre de 15h00 à 16h30**
- BTS 1<sup>o</sup> année **mardi 04 septembre à 9h00**
- BTS 2<sup>ème</sup> année **lundi 03 septembre de 14h00 à 17h00**
- CPGE **Lundi 03 septembre à 9h00**
- Les cours débuteront mardi 04 septembre à partir de 8h00 selon l'emploi du temps respectif de chaque classe sauf les cours des classes de BTS 1<sup>o</sup> année qui débuteront à 13h00.

## TRANSPORTS SCOLAIRES : TRANSCO

Vous pourrez effectuer l'inscription de votre enfant par internet sur le site [www.bourgognefranchecomte.fr](http://www.bourgognefranchecomte.fr) dès la fin du mois de mai jusqu'à la mi-juillet 2018 (même les nouveaux élèves).

**Trajet utilisant le réseau ferroviaire :** les élèves ½ pensionnaires ou externes devront acheter soit :

- un abonnement mensuel
- un abonnement annuel « Bourgogne Fréquence moins de 26 ans »
- un abonnement « Etudiant-Apprenti »

Ces cartes d'abonnement sont disponibles auprès de toutes les gares.

Ces abonnements sont remboursables sous certaines conditions par le Conseil Régional en fin d'année scolaire.

Pour les élèves internes vous devrez remplir obligatoirement un formulaire SNCF **A.I.S.** Les élèves bénéficiant d'une indemnité devront renouveler la demande par Internet ou par formulaire papier disponible dans

## CALCULATRICE LYCÉE

Le programme de mathématiques de la classe de 2de générale et technologique préconise l'utilisation d'une calculatrice programmable graphique avec un mode examen.

Afin de répondre aux attentes de celui-ci, nous vous conseillons l'acquisition d'une des calculatrices suivantes (sans ordre de préférence, ni de prix) :

- Chez **Casio** : la 35+E ou la graph90+E, nous déconseillons le 25+E car les fonctionnalités ne satisfont pas aux programmes de première et terminales des filières générales et technologiques.
- Chez **Texas** : la TI-82advanced examen ou la TI-83premium  
Ces calculatrices graphiques courantes ont un coût variant entre 60 euros et 100 euros.
- Un nouveau venu sur le marché via internet uniquement, **numworks**, propose des calculatrices conformes aux programmes autour de 80 euros. Vous pouvez découvrir les fonctionnalités de cette calculatrice avec un ordinateur en ligne



**FICHE INSCRIPTION SEPTEMBRE 2018**

Nom de l'élève : ..... Prénoms (dans l'ordre de l'état civil) : .....

Né(e) le : .....à (commune, département) : ..... Sexe : M – F

Etablissement fréquenté en 2017 – 2018 : ..... Classe : 2°  3°  Redoublant de 3°

Régime demandé : Interne  - Demi-pensionnaire  - Externe  (Cocher votre choix)

**Langue A** (cocher votre choix)

Anglais

Anglais euro

**(sous réserve de validation par les professeurs d'anglais)**

**Langue B** (cocher votre choix)

Allemand

Italien

Espagnol

Bachibac

**Premier enseignement d'exploration obligatoire (1h30) (cocher votre choix)**

**PFEG**  ou **SES**

**Remarque** : si vous choisissez BACHIBAC vous devez obligatoirement choisir SES

**Deuxième enseignement d'exploration (cocher votre choix)**

Littérature et Société (1h30) <input type="checkbox"/>	Arts du Spectacle (THEATRE) (1h30) <input type="checkbox"/>
Méthodes et Pratiques Scientifiques (1h30) <input type="checkbox"/>	Latin (3h) <input type="checkbox"/>
Informatique et Création Numérique (1h30) <input type="checkbox"/>	Italien LV3 (3h) <input type="checkbox"/>

**Remarques** : Si vous choisissez comme deuxième enseignement d'exploration, « Italien LV3 », ou « Latin », vous ne pourrez pas prendre d'enseignement facultatif.

Le nombre de places dans les enseignements d'exploration « Informatique et Création Numérique » et « Arts du spectacle » étant limité, merci de préciser un second choix : .....

**ENSEIGNEMENT FACULTATIF :**

Vous pouvez choisir 1 enseignement facultatif parmi ceux proposés ci-dessous :

Italien 3 (3h)  Latin (3h)  Théâtre (3h)  Grec (3h)

Langue française des signes (2h)  (effectif limité à 12 élèves)

L'inscription à l'un de ces enseignements engage l'élève à en suivre les cours durant toute l'année scolaire.

## RESPONSABLES LEGAUX

### Responsable légal 1 : Père Mère Tuteur

Nom et Prénom :

marié  divorcé  séparé  célibataire  veuf  (cocher la case)

Adresse complète :

Téléphone fixe :

Lieu de résidence de l'élève oui  non  (cocher la case)

Portable :

Nombre d'enfants à charge : ..... Dont ..... scolarisé(es) dans l'établissement

Profession et employeur :

Téléphone professionnel :

Lieu de travail :

Adresse e.mail :

Je soussigné M. .... atteste que cette adresse mail est valable et autorise son utilisation pour tout échange avec le Lycée.

Fait à .....

Le...../...../2018

Signature :

### Responsable légal 2 : Père Mère Tuteur

Nom et Prénom :

Mariée  divorcée  séparée  célibataire  veuve  (cocher la case)

Adresse complète :

Téléphone fixe :

Lieu de résidence de l'élève oui  non  (cocher la case)

Portable :

Nombre d'enfants à charge : ..... Dont ..... scolarisé(es) dans l'établissement

Profession et employeur :

Téléphone professionnel :

Lieu de travail :

Adresse e.mail :

Je soussignée Mme ..... atteste que cette adresse mail est valable et autorise son utilisation pour tout échange avec le Lycée.

Fait à .....

Le...../...../2018

Signature :

Coordonnées de l'élève, adresse complète :

N° téléphone :

N° de portable :

### Relation avec les fédérations de parents d'élèves

Nous autorisons le lycée à communiquer notre adresse électronique aux fédérations de parents d'élèves.

Oui  Non

### Droit à l'image

Nous acceptons que l'image (photographie, film, reportage) de notre enfant soit utilisée par l'établissement dans le strict respect des textes, de la vie privée et avec son accord.

Oui  Non

### Prise de connaissance du règlement intérieur de l'établissement

Je soussigné(e) M/Mme ..... représentant de l'élève ..... certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement.

Fait à .....

Le ...../...../2018.

Signature obligatoire des responsables :

# FICHE INFIRMIERIE

## Année 2018-2019



Cité scolaire  
Montchapet  
36 Bd François  
Pompon

### RENSEIGNEMENT SUR L'ÉLÈVE

NOM : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Classe : ..... Externe :  Demi-pensionnaire :  Interne :

Etablissement d'où vient l'élève : .....

### RENSEIGNEMENT SUR LA FAMILLE

Nom de la mère : .....

Nom du père : .....

Adresse : .....

Adresse : .....

Profession : .....

Profession : .....

Nom du représentant légal : .....

Lieu de résidence de l'enfant : .....

Fratrie : Merci de préciser : nom, prénom et date de naissance


### SANTÉ DE L'ENFANT

⇒ VISION : Votre enfant porte-t-il des lunettes :   
des lentilles :

Ophtalmologue : .....

⇒ AUDITION :  Bonne  Mauvaise

Médecin ORL : .....

⇒ La santé de votre enfant a-t-elle nécessité l'an dernier des soins ou un traitement sur le temps scolaire ou un aménagement spécifique, avec mise en place d'un projet d'accueil individualisé à l'école (PAI) ?

.....  
Si OUI, pour quel motif ? .....

Souhaitez-vous reconduire ce PAI ? .....

**Dans l'affirmative : veuillez prendre contact directement avec l'infirmière : 03.80.53.29.11**

⇒ Votre enfant suit-il un traitement régulier ? ..... Si oui, lequel ? .....

⇒ Votre enfant suit-il un régime alimentaire ? .....  
Si oui lequel et pourquoi ? .....

⇒ Votre enfant a-t-il un suivi particulier ? .....  
Orthophoniste ? Psychologue ? Kinésithérapeute ? CMPP ? .....  
Autre à préciser : .....

### AUTRES INFORMATIONS

⇒ Autre(s) information(s) que vous jugez utile(s) de communiquer à l'infirmière :  
.....

### INAPTITUDE SPORTIVE : Donner directement la dispense au professeur d'EPS

Sauf cas particulier, le certificat ne dispense pas l'élève de sa présence durant le cours. En fonction des activités organisées, le professeur décidera si l'élève assiste ou non au cours. En cas d'inaptitude partielle, il adaptera la séance et/ou deux activités adapté sont proposées : marche rapide et Pilate.

Je certifie l'exactitude des informations ci-dessus

A....., le ..... Signature des parents

**La fiche infirmerie est un document important pour le suivi médical de votre enfant. Compte tenu des renseignements médicaux qu'elle contient, vous pouvez la mettre sous enveloppe adressée à « Mme l'infirmière scolaire »**

**ELEVE / ETUDIANT**

Nom ..... Prénom .....

Né(e) le .....

**REPRESENTANTS LEGAUX**

Nom &amp; Prénom du père : .....

Tél fixe : ..... Portable : .....

Nom &amp; Prénom de la mère : .....

Tél fixe : ..... Portable : .....

En cas de séparation, merci de préciser le parent ayant la responsabilité de l'enfant : .....

En cas d'absence, autre(s) personne(s) susceptible(s) d'être jointe : (préciser nom, téléphone, lien de parenté)

**N° de Sécurité Sociale du représentant légal (ou de l'élève s'il est majeur) :***(Pour les élèves internes, il est conseillé de remettre à l'élève une copie de sa carte de sécurité sociale)***Vaccination :**

Date du dernier rappel anti-tétanique D.T.COQ-Polio :

ROR :

**NOM du MEDECIN GENERALISTE :**

Téléphone :

**En cas d'urgence**, le lycée s'efforcera de prévenir la famille le plus rapidement possible. Le médecin régulateur sera appelé (le 15). Un élève accidenté ou malade sera orienté et transporté par les services de secours d'urgence, vers l'établissement hospitalier le mieux adapté.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal.

En conséquence, j'autorise qu'il puisse être transporté dans un véhicule envoyé par le service de régulation SAMU et j'assurerai donc sa sortie de l'hôpital

**Observations particulières** que vous jugerez utiles de porter à la connaissance du SAMU (allergies, traitements en cours, médicaments contre indiqués, précautions particulières à prendre ...)

Fait à ..... le .....

Signature :

L'accès au Restaurant scolaire est réservé aux élèves disposant d'un compte self et d'une carte magnétique :

- **les élèves internes,**
- **les élèves Demi-pensionnaires** qui prennent entre 2 et 5 repas par semaine de façon régulière,
- **les élèves Externes** qui mangent occasionnellement (1 repas par semaine).

*Les élèves externes n'ayant pas de compte self et qui souhaitent déjeuner très exceptionnellement (repas de Noël) ont la possibilité d'acheter un ticket passager au prix de 4.40 € la veille de la prise de repas.*

En cas de difficultés financières, vous avez la possibilité de vous adresser au fond social qui statuera.

## **Ouverture d'un compte self et Accès en ligne**

### **OUVERTURE D'UN COMPTE SELF**

**Lors de l'inscription de l'élève,** (sauf pour les élèves internes) :

- effectuer un paiement de 66.00 € (tarif 2018), correspondant à l'achat de 15 repas (**4.40€ le repas**), par chèque, libellé à l'ordre du Lycée Montchapet ou en espèces.
- indiquer au verso du chèque le nom, le prénom et le niveau de l'élève.
- joindre un Relevé d'Identité Bancaire (remboursements).

**Un compte self sera alors ouvert et une carte magnétique sera délivrée à chaque nouvel élève par l'intendance.** Elle sera utilisable toute la durée de sa scolarité dans l'établissement. Cette carte ne peut être ni prêtée, ni cédée. En cas de perte ou de dégradation, l'élève devra acquitter la somme de **5.00 €**, (tarif 2018), pour en obtenir une nouvelle.

### **POUR ACCEDER AU COMPTE SELF EN LIGNE (Démarches à effectuer après la création du compte)**

- Aller sur le site internet du lycée et cliquer sur l'icône « Paiement en ligne restaurant scolaire » à droite de la page d'accueil et suivre les indications données.
- Sous 24 heures, l'Intendance vous communiquera alors par mail un mot de passe qui vous permettra d'accéder à ce service (depuis un PC familial ou un smartphone), ***ce mot de passe n'est pas à utiliser sur la borne kiosk***.

\* Les élèves déjà inscrits l'année précédente, réutiliseront leur carte de self et réapprovisionneront leur compte de 66 euros minimum directement en ligne si possible, lors de leur réinscription.

\* En fin d'année scolaire, le remboursement du solde du compte self de l'élève qui quitte l'établissement sera effectué, sur demande écrite de la famille, par virement bancaire.

## **Réservation et annulation des repas**

**La réservation des repas est obligatoire et doit être effectuée au minimum 24 heures à l'avance.** Elle peut se faire de deux façons :

- Sur place depuis la borne kiosk mise à disposition à l'accueil du lycée,
- En ligne en se connectant au module de « Paiement en ligne restaurant scolaire » accessible sur la page d'accueil du site internet du lycée.

Dans l'impossibilité de déjeuner, il vous est demandé d'annuler vos réservations 24 heures à l'avance. Toute réservation non annulée et non honorée devra être dûment justifiée (maladie, événement familial) **par courriel uniquement** à [creaturbo.0211526v@ac-dijon.fr](mailto:creaturbo.0211526v@ac-dijon.fr), sinon le repas sera décompté.

**Afin de réserver les repas, le compte self doit être approvisionné mais attention ! le fait de créditer votre compte self ne vaut pas réservation.**

## Borne KIOSK et distributeur de plateaux

La borne KIOSK est installée à l'accueil. Elle est équipée d'un écran tactile permettant d'accéder à toutes les fonctionnalités Turboself notamment :

- Créditer son compte par carte bancaire (paiement sécurisé)
- Réserver ses repas
- Editer un ticket de remplacement lors d'oubli de carte (limité à 2 tickets par semaine).

La création d'un mot de passe est nécessaire à la 1<sup>ère</sup> utilisation de la borne (**mot de passe différent de celui utilisé pour l'accès en ligne**).

### Le distributeur de plateaux

Le plateau sera délivré lors du passage de la carte magnétique.

## RAPPEL IMPORTANT

### RESERVATION DES REPAS

**OBLIGATOIRE** POUR TOUTE PERSONNE FREQUENTANT LE SELF. SANS RESERVATION :

L'ELEVE MAJEUR NE SERA PAS AUTORISE A DEJEUNER

L'ELEVE MINEUR POURRA ETRE PUNI OU SANCTIONNE, EN OUTRE IL ATTENDRA LA FIN DU SERVICE AVANT DE POUVOIR DEJEUNER - soit 13h10 pour les élèves reprenant les cours à 14h00 et 12h35 pour ceux reprenant à 13h00, sans garantie de choix de plats présentés au menu.

### PAIEMENT

**LE COMPTE SELF DOIT TOUJOURS ETRE APPROVISIONNE SINON L'ELEVE NE SERA PAS AUTORISE A DEJEUNER. AUCUN PASSAGE SUR LE COMPTE D'UN AUTRE ELEVE N'EST ACCEPTE.**

Le paiement en ligne est conseillé.

Les chèques sont à déposer dans la borne kiosk (hall Bâtiment A).

Les paiements en espèces doivent se faire directement à l'Intendance bureau 2bis.

Aucun paiement ne sera accepté au self.

### OUBLI DE CARTE REPETITIF

En cas d'oubli répétitif de la carte magnétique (plus de 2 fois par semaine) les élèves attendront la fin du service avant de pouvoir déjeuner.

\* En cas de vol de carte, l'élève doit se rendre à l'intendance afin de bloquer sa carte.

### CAS PARTICULIER

Si un élève reçoit un correspondant étranger, il devra le signaler à l'Intendance et acheter des tickets passagers au prix de 4.40 € le repas.

(Règlement adopté en Conseil d'administration le 14 juin 2018)



## Comment adhérer?

L'adhésion à la MDL est facultative. Pour cotiser, il faut faire un chèque de **10 euros** par élève à l'ordre du **MDL Lycée MONTCHAPET**

## Pourquoi y adhérer ?

- Pour participer à toutes les activités organisées par l'association
- Pour bénéficier de tarifs préférentiels pour les consommations à la cafétéria ou le stage BAFA

## Comment devenir bénévole?

### La MDL recrute des bénévoles!

Communiquer t'attire ? Partager et créer des projets aussi ? Tu souhaites avoir une expérience valorisante en tant que bénévole pour enrichir ton CV ? Alors tu es fait pour devenir bénévole !

La future équipe se composera d'anciens et de nouveaux adhérents rassemblés autour d'un seul objectif : donner un nouveau souffle à la « Cafet » et de proposer de nouvelles activités (actions de solidarité, nouveaux clubs, etc...)

**À toi de jouer !** Si tu es intéressé(e) pour nous rejoindre, si tu te poses des questions, si tu as des idées d'activités ou des projets pour cette nouvelle année : viens au bar te renseigner ou contacte les bénévoles par mail (**[mdl.montchapet@gmail.com](mailto:mdl.montchapet@gmail.com)**) ou sur **Facebook (MDL Montchapet)**.



# Maison des Lycéens



# Lycée Montchapet

## Qu'est-ce que la Maison des Lycéens ?

C'est une association loi 1901, créée le **17 mai 2016** et dont le siège est situé dans le lycée.

## A quoi sert la MDL ?

- C'est un **outil au service des lycéens**
- Elle aide au développement de la vie culturelle du lycée
- Elle gère la cafétéria
- Elle permet aux élèves d'organiser et de réaliser des projets

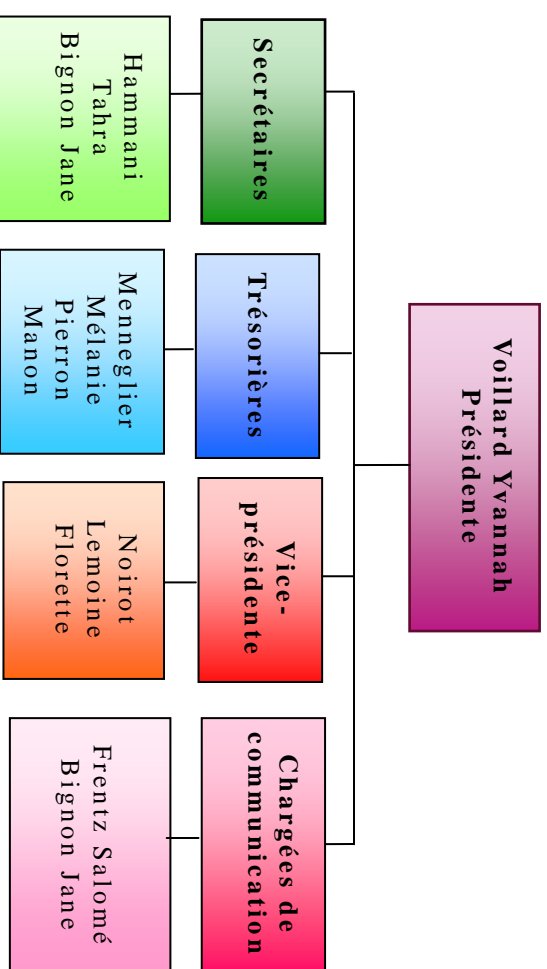


MDL Montchapet



[mdl.montchapet@gmail.com](mailto:mdl.montchapet@gmail.com)

## Qui sont les élèves responsables de la MDL?



## Comment fonctionne la MDL?

La MDL est **gérée par les élèves** avec l'aide d'adultes volontaires tels que M. Seguin (CPE), M.Perron (AED) et un service civique allemand.

Un conseil d'administration élu par les élèves s'occupe du bon fonctionnement de celle-ci.

## Les actions réalisées en 2017-2018

- Organisation d'un stage de formation générale BAFA en partenariat avec l'Aroeven en juillet 2018 (participation financière conséquente)
- Organisation et participation à la semaine des arts, de la culture et des talents en mars 2018
- Organisation d'un marché de Noël allemand en décembre 2018
- Création du guide "Montchap'après" répertoriant les événements culturels et sportifs de la région
- Participation en collaboration avec le CVL au carnaval du lycée
- Vente de bugnes
- Organisation d'un tournoi de baby-foot
- Animation de la « cafet » du lycée. Vente de produits divers (croissants, pains au chocolat, boissons chaudes et froides)
- Prêt de jeux de cartes aux adhérents
- Collecte de vêtements, de blouses et d'annales de BAC
- Organisation des photos de classe
- Rencontre avec la MJC Montchapet et animation jeux
- Atelier cosmétique à l'internat
- Accueil d'associations partenaires (athlètes solidaire, UNICEF)
- Soutien à l'organisation d'un parlement européen des jeunes

Les projets sont réalisés et imaginés par les élèves bénévoles !

## Quels sont les nouveaux projets pour 2018-2019?

- Développer les actions réalisées en 2017-2018
- Continuer la rénovation de la "cafet" (décoration, réaménagement)
- Projet d'installation d'une borne d'arcade créée par un bénévole et la MJC Montchapet
- Acheter des nouveaux baby-foot
- Répondre aux demandes des adhérents
- Embauche d'une personne allemande en service civique